



Travail 7/7 et jour de gongé

Par **thomas05**, le **16/08/2011** à **09:11**

Bonjour,

Bonjour , je fait actuellement un contrat saisonnier qui stipule 25H mais en réel je fait 35H et je n'ai aucun jour de repos ! es ce normal ou doivent il me payer c jour de repos non pris !?
merci

Par **DSO**, le **16/08/2011** à **12:00**

Bonjour,

Travailler 7/7 jours est interdit.

L'employeur ne peut pas vous faire travailler 35,00 h puisque vous êtes à temps partiel.

Tout au plus peut-il vous demander d'effectuer 10% de temps en plus (soit 27,50 heures) au taux normal, et éventuellement un maximum de 30 % (soit 32,50 heures) si la convention collective le prévoit, et de surcroit avec un taux majoré de 25 %.

Cordialement,
DSO

Par **pat76**, le **16/08/2011** à **14:18**

Bonjour

Juste un conseil, prenez votre contrat et allez à l'inspection du travail expliquer la situation. Ce n'est pas parce que vous êtes en CCD saisonnier que l'employeur peut se permettre de ne pas respecter la législation du travail.